

BELGIAN HEART RHYTHM ASSOCIATION



BeHRA

Belgian Heart Rhythm Association
previously BWGCPE
www.BeHRA.be

11 Septembre 2009

Au Conseil Technique des Implants, A l'attention de Madame M. Louagie

Madame, Monsieur,

Suite à la récente décision de réduction de 24% des forfaits de matériel d'ablation électrophysiologique, le BeHRA souhaiterait vous faire part des observations suivantes :

Les estimations budgétaires qui ont été effectuées sur base des chiffres de 2003 étaient correctes. Depuis lors, ce sont essentiellement les guidelines qui ont évolué, en fonction des preuves d'efficacité de l'ablation dans de nouvelles indications (et principalement dans certaines formes de fibrillation auriculaire). Cette augmentation des indications suffit entièrement à expliquer l'augmentation de nombre de procédures d'ablation dans les années écoulées, entraînant un dépassement du budget initial. Nous constatons d'ailleurs l'absence d'augmentation au cours de ces mêmes années du nombre de procédures d'électrophysiologie diagnostique.

Par contre la complexité des procédures d'ablation a significativement augmenté, entraînant une augmentation des coûts pour les hôpitaux, alors que la restérilisation de plusieurs nouveaux cathéters est devenue impossible. En dehors d'une mesure budgétaire, nous ne trouvons donc aucun argument qui puisse justifier une quelconque réduction des forfaits de matériel d'ablation.

En tant qu'organisation scientifique, il est de notre devoir de veiller à pouvoir continuer à traiter nos patients rythmologiques en accord avec les guidelines nationales et internationales, sans devoir arriver à la création de listes d'attentes qui seraient néfastes à nos patients. Nous vous répétons notre engagement à collaborer à des mécanismes permettant de contenir le budget, évidemment pour autant que ces budgets restent proportionnels aux besoins nécessaires pour rester en accord avec les règles de bonne pratique en rapport avec la technique.

En collaboration avec vos services, nous souhaitons évaluer comment idéalement limiter les coûts par l'implémentation de critères complémentaires qualitatifs et quantitatifs, au niveau des critères d'agrément, ou au sein d'une nouvelle convention à dessiner.

En collaboration avec vos services, nous espérons arriver à limiter tout dépassement budgétaire non justifié.

Comme vous, nous avons été étonnés de constater que la nomenclature propre à l'ablation puisse être tarifiée et remboursée dans des centres ne disposant pas de l'agrément E. Il nous semble évident que les budgets disponibles doivent être strictement limités aux centres reconnus. Il nous est en effet impossible de contrôler ou garantir de respect de normes minimales de qualité hors de ces centres E. La définition de critères de qualité complémentaires peut être proposée, mais nécessitera une formalisation pour permettre le contrôle et l'efficacité budgétaire.

President:

Dr. Marnix Goethals

Vice President:

Dr. Georges H. Mairesse

Past President:

Dr. Thierry Verbeet

Secretaries:

Dr. Ivan Blankoff
Dr. Peter Goethals

Treasurer:

Dr. Johan Vijgen

BELGIAN HEART RHYTHM ASSOCIATION



BeHRA

Belgian Heart Rhythm Association

previously BWGCPE

www.BeHRA.be

Comme mentionné dans le compte-rendu de la discussion qui s'est déroulée à l'INAMI le 14 juillet dernier, une augmentation des budgets est une priorité absolue. Déjà avec le budget actuel pour le matériel d'ablation, les centres d'Electrophysiologie ne peuvent arriver à couvrir complètement leurs frais. Comme proposé à l'unanimité des participants à cette réunion, un élargissement du cadre budgétaire doit être organisée dès 2010. Selon nos propres estimations, le coût du matériel d'ablation (malgré les réductions de 24%) devraient avoisiner les 10.5 millions EUR en 2009. Pour 2010, un budget de 11 à 12 millions d'EUR doit doré et déjà être réservé. Au cours des années suivantes, 2011 et 2012, chaque année, encore une augmentation de 2 millions d'EUR, rien que pour faire face à l'essor naturel de l'ablation de la fibrillation auriculaire, conformément aux indications internationalement reconnues. Doré et déjà, nous prévoyons que des financements complémentaires devront encore être trouvés dans certaines indications spécifiques, par exemple la cryoablation.

Bien que au cours de cette réunion du 14 juillet, il fut déjà question de renoncer à la réduction du forfait matériel associé à l'ablation de la fibrillation auriculaire, il faut savoir que, malgré le forfait tel quel (prestation 697631-697642), le centre qui réalise une ablation de fibrillation auriculaire réalise déjà une perte de l'ordre de 2.500 EUR par procédure, mais que cette perte, avec la réduction de 24% se porterait à 3.300 EUR par procédure. Nous vous serions donc reconnaissants de toutes les démarches que vous pourrez réaliser pour annuler le plus rapidement possible les effets de cette réduction.

Ensuite, le plus rapidement possible, grâce à l'adaptation de l'enveloppe budgétaire, on devrait ainsi pouvoir retrouver un financement également adéquat (par une suppression de la réduction des 24%) pour les ablations conventionnelles (forfaits 697572-697583 ; 697594-697605 ; 697616-697620) qui, depuis de très nombreuses années, ont prouvé leur efficacité et dont le nombre est resté parfaitement constant d'année en année, mais dont, également, le coût du matériel a évolué avec la complexité des indications. .

Grâce à l'avenir qui se dessine, nous espérons pouvoir continuer d'offrir à nos patients les meilleurs soins médicaux. Nous sommes conscients qu'il est notre tâche de vous aider à réaliser ces objectifs en restant à l'intérieur des limites budgétairement acceptables.

En espérant cette rapide adaptation des budgets, et toujours dans un esprit résolument constructif, nous vous répétons notre disposition à travailler, en collaboration avec vous, à l'élaboration de critères de qualité qui assureront la pérennité du système.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, madame, monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom du BeHRA,

Dr. Marnix Goethals, Président

Dr. Georges Mairesse, Vice-Président

Copie: Dr. P. Galloo, Mr. F. Perl, Dr. K. Vandewoude, Dr. R. van den Oever, Dr. B. Winnen, Dr. A. Wyffels

President:

Dr. Marnix Goethals

Vice President:

Dr. Georges H. Mairesse

Past President:

Dr. Thierry Verbeet

Secretaries:

Dr. Ivan Blankoff

Dr. Peter Goethals

Treasurer:

Dr. Johan Vijgen